MAIRIE DE LATRAPE **N° XX/2026**
31310 LATRAPE

COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05/06/2026

Nombre de conseillers municipaux élus	**11**
Nombre de conseillers municipaux en fonction	**11**
Présents	**10**
Procurations	**0**
Absents	**1**
Date de la convocation	**29/05/2026**

L'an deux mille vingt-six le cinq mai à vingt-heures-et-trente-minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Latrape, sous la présidence de Monsieur NAYLIES Charles.

PRESENTS : Mesdames BRUEL-CAPELLE Marie-Thérèse, CONDIS Chantal, DUMONT Marie-Hélène, JOSSE Miguel, MARFAING Mathilde, TESSAROTTO Charlotte, Messieurs LEININGER Thierry, NAYLIES Charles, THEVENOT Laurent, ZANETTE Serge.
PROCURATIONS :
ABSENTS : Monsieur BRUEL Jean-Raymond,

Madame CONDIS Chantal a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Finances : décision modificative du budget, n° 1
- Sécurité : Changement du poteau incendie n° 20
- Bâtiments : Remplacement de la toiture de la halle

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de rajouter ces questions à l'ordre du jour.

➢ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/04/2026

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➢ DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEUR DU 27.09.26

Le renouvellement partiel du Sénat (la moitié des sièges) aura lieu le dimanche 27 septembre prochain. Une étape essentielle de cette élection au suffrage indirect sera la désignation, le vendredi 5 juin prochain, des délégués et des suppléants des conseils municipaux appelés à participer au scrutin.
Pour notre commune il convient d'élire les délégués suivants :
Nombre de délégués titulaires : 1
Nombre de délégués suppléants : 3
Election des délégués :

M. Charles NAYLIES est désigné délégué titulaire
Elu au 1er tour
Votants : 10
Blanc, nul : 1

Suffrages exprimés : 9

Mme Marie-Hélène DUMONT est désignée déléguée suppléante
Laurent THEVENOT est désigné délégué suppléant
Serge ZANETTE est désigné délégué suppléant
Elus au 1er tour
Votants : 10
Blanc, nul : 0
Suffrages exprimés : 10

Le procès-verbal est dressé par le secrétaire désigné, et amené à Carbonne, la commune centralisatrice.

➢ CREATION DE POSTES

Pour la prochaine rentrée scolaire, les contrats pour deux agents doivent être renouvelés. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose un changement d'échelle au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe.
Si cette décision est acceptée, il convient de supprimer les deux postes d'adjoint technique et de créer deux nouveaux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création pour modification des deux postes pour les agents déjà en place.

➢ DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Par délibération du 15/12/2023, décision a été prise pour l'adhésion à la convention de participation en prévoyance pour les agents communaux à compter du 1er janvier 2024, à hauteur de :

- Participation pour le risque prévoyance : 7 € par mois et par agent.
- Participation risque santé : 15 € par mois et par agent.

Le Code Général de la Fonction Publique Territoriale prévoit que dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées des collectivités territoriales organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et prend acte pour l'organisation du débat sur la protection sociale complémentaire.

➢ CORRESPONDANT COMMUNAL INCENDIE ET SECOURS

Le maire n'ayant pas délégué à un adjoint ou à un conseiller les questions de sécurité civile. Il doit donc nommer un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal.
Le correspondant désigné est notamment chargé :
– d'assurer l'interface entre votre commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
– de relayer les informations relatives à la prévention des risques auprès de la population ;
– de contribuer à la diffusion des gestes qui sauvent et des comportements à adopter face aux risques ;
– de participer, le cas échéant, aux exercices et actions de sensibilisation organisés par le SDIS.

Madame Mathilde BLOY est désignée correspondante incendie et secours. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepter cette désignation.

➢ DESIGNATION DU REFERENT RGPD DE LA COMMUNE

La commune à délégué le règlement général sur la protection des données « RGPD » à Haute Garonne Ingénierie « ATD31 ».

A ce titre il est demandé de désigner un référent qui sera en relation avec l'ATD31 pour la gestion de toutes les questions en lien avec le RGPD.

Monsieur Miguel JOSSE est désigné référent RGPD de la commune. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepter cette désignation.

➢ NOUVEAU PROJET DE PAR PHOTOVOLTAÏQUE DE LA STE ARKOLIA

M. le Maire relate à l'assemblée la réunion tenue en Sous-Préfecture le 16/04/2026, durant laquelle la société ARKOLIA a présenté son projet de parc photovoltaïque. Au vu des remarques négatives émises par les services de l'Etat, la société Arkolia a souhaité rencontrer la municipalité afin de présenter l'ébauche d'un nouveau projet dont la surface d'exploitation a été diminuée.

M. le Maire a bien précisé que la position de la commune restait inchangée, en opposition à ce projet de parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Latrape.

Il propose à l'assemble de prendre une délibération de principe afin d'acter la décision négative de la commune sur le projet de la société Arkolia d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Latrape.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette décision de principe.

➢ DECISION MODIFICATIVE N° 1

Lors de la saisie du budget en investissement, les travaux en régie ont été imputés sur le compte DI 041, à la place du compte DI 040.
Il convient de rectifier cette erreur de saisie sur le budget primitif 2026 de la manière suivante :

Objet	Imputation	Montant voté BP 2026	Fonctionnement		Montant après DM 1	Observations
			Dépenses	Recettes		
Virement de crédit Opération d'ordre	*DI 041*	**6 000,00**	6 000,00		**0,00**	Diminution de crédit
	DI 040	**0,00**		6 000,00	**6 000,00**	Augmentation de crédit
Totaux			**6 000,00**	**6 000,00**		

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette décision modificative n°1.

➢ POTEAU INCENDIE N° 20

En séance du conseil municipal du 26/09/2025, la décision a été prise pour le changement progressif des bornes non conformes. Le poteau à l'angle de l'Eglise a déjà fait l'objet d'une demande de subvention et a été changé.
Le SMDEA nous a signalé que le poteau N° 20 classé défectueux, avait été fermé.
Le devis pour le remplacement de ce poteau s'élève à 3 226,05 € HT.
L'aide du Département peut être sollicitée pour une subvention à hauteur de 30 % de la dépense HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de demander l'aide du Département pour financer le remplacement de la borne incendie n° 20.

➢ TRAVAUX TOITURE DE LA HALLE

M. le Maire rappelle des futurs travaux de rénovation de la halle du village.
En séance du 17 décembre 2025, décision a été prise pour effectuer les travaux de réhabilitation de la halle du village. Après inspection de la toiture, il s'avère que les tôles, contiennent de l'amiante et il convient de changer la toiture avant le démarrage des travaux de réhabilitation.
Ci-dessous, le nouveau plan de financement de cette opération incluant le désamiantage et le changement de la toiture

Le coût de cette réhabilitation s'élève au montant de :

Plâtrerie, isolation, plomberie	33 258,90 €
Menuiseries extérieures	15 111,92 €
Electricité	6 308,00 €
Désamiantage et changement toiture	19 879,32 €
TOTAL Travaux	74 558,14 €

Afin de financer cet équipement, il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR, et du Département de la Haute Garonne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de demander l'aide du Département et de l'Etat pour financer ces travaux supplémentaires.

➢ QUESTIONS DIVERSES

- Cantine scolaire

Lors du précédent conseil municipal nous avons évoqué la possibilité à compter de la prochaine rentrée scolaire, de recevoir les repas élaborés par le restaurant l'Authenique de Saint Ybars. La réponse à notre demande pour la possibilité d'une liaison chaude et d'un repas végétarien quotidien.
Cette société n'est pas équipée pour une liaison chaude, par contre elle peut proposer un repas végétarien quotidien.

- Travaux SMDEA

A compter de cet automne, le SMDEA va entreprendre des travaux pour la déserte d'eau sur la commune.

Dans un premier temps la réfection des canalisations défectueuses qui entraine une grande consommation d'eau.
Dans un deuxième temps, le raccordement depuis la nouvelle station de Carbonne jusqu'au château d'eau de Latrape.
Ces travaux vont entrainer des coupures de circulation et des déviations seront mises en place. Tous les usagers seront avertis bien en amont afin de minimiser la gêne durant ces travaux.

- Pool routier

M. le Maire explique que le devenir de la compétence de la gestion des routes par la Communauté de Communes du Volvestre va être modifiée. Le désengagement du Département va engendrer des coûts supplémentaires pour les communes. Il faudra en prendre acte dans les prochains budgets.

- Terrain de Mme CALMA

Les héritiers ont mis en ventre les biens appartenant à Mme CALMA. Le terrain situé en face de la mairie pourrait intéresser les futurs projets de la commune. L'estimation du prix, faite en comparaison aux terrains en vente sur la commune de Bax, serait de 13 000 €. Le Conseil Municipal donne son accord à M. le Maire afin qu'il prenne contact avec le notaire du vendeur, pour lui indiquer l'intérêt de cet achat pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Le Maire,

Charles NAYLIES